

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 20-351-1926 portant création d'un poste administratif à Moulhélé.

n° 20-351-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 février 1926

Numéro JO  
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro  
1 février 1926

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté du 19 février 1914 organisant le service des affaires politiques et indigènes et en réglementant le fonctionnement; Dans le but de réprimer la contrebande et les trafics illicites sur la côte Dankali,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

Un poste de gardes destiné à assurer la police du pays Dankali en liaison avec les détachements d'Oboeck et de WKhar-A\nohar est créé à Moulhele. Ce poste sera occupé par un détachement de la garde indigène de dix hommes.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura son effet à compter du 1er 1926, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC